

## Edito

Depuis quelque temps, « Commerce Actu » se fait le relais des changements dans le monde du commerce, facteurs d'insécurité juridique, ils sont aussi un moyen de modernisation de l'activité commerciale. Quel bilan pouvons-nous tirer de ces changements ? La LME en 2008 fait de la commune le seul décideur en matière d'urbanisme commercial, il y a eu sept demandes d'ouvertures de commerces de plus de 1 000 m<sup>2</sup> en 2009, toutes acceptées par les nouvelles Commissions Départementales d'Aménagement Commercial (CDAC). La nouvelle réglementation de l'ouverture du dimanche, entrée en vigueur au 10 août 2009, n'a donné lieu en Seine-Saint-Denis à aucune demande de Périmètre d'Utilisation de Consommation Exceptionnelle (PUCE) ; à ce jour, aucun centre commercial n'a demandé à en bénéficier. Le droit de préemption de fonds de commerce, s'il concerne dix-neuf villes du département pour 14 756 commerces, n'a été utilisé que pour trois commerces jusqu'à présent.

Parallèlement, on a pu noter que les communes sont plus investies dans l'activité des commerces : sept conventions de développement du commerce ont été signées avec la CCIP Seine-Saint-Denis, cinq villes en 2009 ont embauché un manager du commerce et quatre communes sont engagées dans cette démarche pour 2010, c'est dire l'intérêt et le souhait des villes d'être un acteur essentiel du commerce de proximité.

Pour 2010, de nouvelles réglementations se dessinent : interdiction de vente d'alcool aux mineurs, nouvelles cartes de commerçants non sédentaires, mais surtout, la suppression de la taxe professionnelle et l'arrivée de la Contribution Economique Territoriale. Quels en seront les impacts sur nos entreprises ?

Le commerce subit de nombreux changements : mutation des comportements de consommation, nouvelles législations, nouvelle fiscalité, gageons que nos commerçants sauront s'adapter avec le soutien de la CCIP Seine-Saint-Denis. Votre chambre consulaire vous accompagne pour que le commerce prenne toute sa place dans la ville.

**Jacques Malessart**

Vice-Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Seine-Saint-Denis

## Sommaire

<b>Edito du Président</b>	<b>p1</b>
<b>Rencontre avec...</b>	<b>p1</b>
La Maison du commerce et de l'artisanat d'Aubervilliers	
<b>Economie/marketing</b>	<b>p2</b>
Les animations commerciales : l'image d'un commerce dynamique	
<b>La CCIP 93 et vous</b>	<b>p3</b>

### Rencontre avec...

## La Maison du commerce et de l'artisanat d'Aubervilliers

La ville d'Aubervilliers est marquée par un héritage industriel fort qui a forgé son identité urbaine. Ce riche passé lui permet aujourd'hui d'être la quatrième ville du département sur le plan économique. Cette commune de plus de 70 000 habitants, dispose d'une importante concentration commerciale avec plus de 1 000 cellules commerciales qui quotidiennement animent son territoire.

C'est en mars 1995, que la ville d'Aubervilliers a décidé de créer une Maison du Commerce et de l'Artisanat (MCA), en prenant conscience de la nécessité de mobiliser les acteurs économiques pour le développement de la ville. L'objectif de cette structure, créée sous forme associative, est de mettre en œuvre des actions de dynamisation et de développement à destination du commerce et de l'artisanat de la commune et de nouer des partenariats étroits dans le cadre de programmes de promotion.

Pour rappel, peuvent être membres de cette MCA, les représentants de chaque association ou groupement de commerçants et artisans d'Aubervilliers, et dans le cas où il n'y a pas d'association sur le quartier, tout professionnel qui en fait la demande.

La MCA constitue, encore aujourd'hui, le point de convergence de l'ensemble des associations de commerçants de la ville, se rapprochant ainsi du fonctionnement d'une fédération. Aujourd'hui, elle regroupe 4 associations : l'association « aubervillette », le groupement des commerçants et artisans Aubervilliers Centre, l'association des commerçants du Montfort et le syndicat des commerçants non sédentaires d'Aubervilliers - Pantin et des Quatre Chemins. La particularité de la MCA c'est aussi d'accueillir un collègue des grandes enseignes.

Depuis ses débuts, la Maison du Commerce et de l'Artisanat est présidée de manière bénévole par un commerçant choisi parmi les représentants de ses associations adhérentes. Pour fonctionner, la structure s'appuie sur un conseil d'administration constitué de plusieurs collèges et sur un bureau regroupant 3 personnes.

Soutenue à sa création par un financement de l'Etat puis par la ville, l'action de la MCA a connu des fortunes diverses. Rapidement, elle a été impliquée dans les dossiers d'aménagement et d'investissement de la ville, dont notamment la mise en place d'une démarche FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) pour la reconstruction du marché du centre et dans la réalisation de multiples actions d'animations dont une quinzaine commerciale pour les fêtes de fin d'année. Depuis 2000, elle s'est fortement mobilisée autour de l'implantation du centre commercial de la ZAC canal Porte d'Aubervilliers et a été l'instigatrice des accords, passés avec les promoteurs du projet, visant à dégager des fonds afin de soutenir le commerce de proximité Albertivillarien. Ces accords verront le jour avec l'arrivée du centre commercial.

Mais, la mutation du tissu commercial sur la commune et les démissions successives de ses Présidents ont freiné petit à petit sa dynamique.



Aujourd'hui, l'arrivée d'un nouveau Président, Monsieur Alexandre Boukaïa, pharmacien du quartier Emile Dubois, insufflé de nouveaux projets pour le commerce communal.

### Pour plus d'information

Alexandre Boukaïa,  
Président MCA  
d'Aubervilliers  
☎ 01 43 52 49 86

Laure Lemerle,  
ville d'Aubervilliers  
☎ 01 48 39 51 76

Alexandre Hollemaert,  
conseiller  
développement local,  
CCIP Seine-Saint-Denis  
☎ 0820 012 112  
ahollemaert@ccip.fr

...

### Rencontre avec...

Dans une situation conjoncturelle difficile, à laquelle s'ajoute l'arrivée prochaine du centre commercial « Le Millénaire » sur la Porte d'Aubervilliers, la MCA veut à nouveau remplir son rôle auprès des professionnels en assurant la défense, la promotion et le développement du commerce sur le centre-ville.

Pour cela, Monsieur Boukaïa invite chaque commerçant de la ville à se rapprocher de leurs associations de secteur afin qu'elles viennent grossir les rangs de la MCA et jouer un rôle toujours plus important dans les décisions prises sur leur territoire.

La nouvelle présidence, qui a lancé une animation de décoration de vitrines pour les fêtes de fin d'année 2009, compte s'appuyer sur la manne financière qui va être prochainement disponible dans le cadre des accords de co-développement de la ZAC canal Porte d'Aubervilliers pour engager plusieurs chantiers dès 2010. A ce titre, la MCA va occuper un rôle majeur dans l'utilisation de ces fonds et être un véritable

partenaire pour la collectivité pour l'ensemble des travaux de modernisation et de revitalisation du tissu commercial et artisanal de la ville.

La MCA d'Aubervilliers souhaite développer un programme d'animations et de promotion pour toute l'année en cohérence avec l'ensemble des projets provenant des commerçants eux-mêmes. Elle désire également travailler avec les différents partenaires sur la signalétique des commerces et sur la rénovation des devantures et des enseignes. Enfin, cette maison du commerce et de l'artisanat souhaite redevenir l'acteur à part entière qu'elle était sur les projets d'aménagement de la ville et s'imposer comme un centre de ressources pour les commerçants et artisans de la commune.

A l'heure où les commerçants sur la ville vont devoir faire face à de profonds changements, la MCA d'Aubervilliers se tient à nouveau prête à les soutenir et à les accompagner.

### Economie/Marketing

## Les animations commerciales : l'image d'un commerce dynamique

Les animations commerciales sont des éléments forts voire essentiels dans la vie des commerçants et de leur association tout en étant des outils de fidélisation et de captation d'une nouvelle clientèle. En effet, l'objectif premier de toute animation est de donner une image dynamique du commerce d'un quartier, d'une avenue ou d'un pôle commercial afin d'avoir un impact sur la fréquentation des commerces et, si possible, une augmentation du chiffre d'affaires.

### Le maître mot : anticiper ses projets

Pour réussir ces opérations d'animations et garantir les chances de succès, une collaboration forte doit être établie entre les commerçants adhérents à l'association et la municipalité. Celle-ci peut, en effet, vous apporter une éventuelle aide financière et logistique souvent non négligeable pour la réussite du projet. Mais avant toute chose, il s'agit pour l'association de commerçant de bien définir son animation, sa thématique et son calendrier. En effet, il ne faut pas envisager une animation trop vite. Il faut la réfléchir, la mûrir, et discuter avec chacun des membres de l'association. Une fois le projet défini, il faut avancer avec méthode.

Tout d'abord, sur le plan réglementaire, selon l'animation, certaines autorisations doivent être déposées au préalable auprès des services techniques de la municipalité, par exemple l'accord pour occuper le domaine public, s'il s'agit d'une brocante ou d'une braderie, ou encore un droit de stationnement ou un arrêté de circulation pour un défilé de Père Noël sans parler de la sécurité.

On voit que tout projet d'animation demande un minimum de préparations techniques auxquelles il faut ajouter l'essentiel, à savoir le concept : que fait-on ? et comment ?

En effet, certains thèmes sont victimes de leur succès selon les périodes de l'année. Ainsi, sait-on par expérience que le Père Noël est très demandé en décembre et que les œufs de Pâques sont quasi introuvables en avril. Il faut donc anticiper chaque thème au risque de contrarier les saisons, de parler de Noël en juillet et de la fête du printemps en décembre. C'est une des clefs de la réussite de l'animation : l'anticipation, à la fois pour bien définir son animation mais surtout pour mobiliser chacun des commerçants de l'association autour du projet.

### L'animation : un choix important

Classiquement, certains thèmes d'animations accompagnent le calendrier : la Saint-Valentin en février, la fête des Mères en juin, la rentrée scolaire en septembre, Noël en décembre... D'autres, en revanche sortent des sentiers battus : l'été et ses fruits, les produits bio, la gastronomie, les fêtes locales, les festivals... ou encore la semaine du goût qui a été célébrée, cette année, par l'Union des commerçants de Tremblay-en-France et l'association des commerçants de Bagnolet, mais aussi les fêtes locales (fête de la ville) ou le calendrier international lié aux événements sportifs.



Pour sa 20<sup>ème</sup> édition, la semaine du goût a été à l'honneur sur les communes de Tremblay-en-France et de Bagnoleu qui se sont inscrites pour la première fois cette année dans cette dynamique nationale. Au programme, dégustations de produits, dans les rues et dans les boutiques de tous les quartiers, permettant un tour du monde des saveurs, quiz avec remise de lots et loterie avec paniers gourmands à gagner. Toute une semaine de festivités qui a remporté un franc succès auprès de la clientèle !



« Les Tremblaysiens ont pu repérer les participants grâce au logo de la Semaine du goût affiché sur les vitrines » explique Catherine Letellier, présidente de l'UCAT de Tremblay-en-France. « Des tables aux couleurs de la manifestation ont été également disposées à l'intérieur ou devant les commerces. Nous avons eu d'excellents retours de la clientèle et nous ne manquerons pas de renouveler ce rendez-vous l'année prochaine ».

Pour les commerçants, le choix des thématiques d'animations est d'une réelle importance car, au-delà de l'émulation d'un travail collectif autour d'un projet, c'est aussi un exercice individuel de mise en valeur de leurs vitrines et de leurs commerces. Pour autant, ce que le consommateur ne mesure pas, c'est l'investissement des commerçants, le temps consacré à monter cette animation. C'est pourquoi, certaines entreprises spécialisées proposent aujourd'hui des prestations « clés en main » avec spectacles et animations de rues.

## La communication : la clé de réussite

Une fois l'animation bouclée, la dernière étape phare reste la communication. Comme tout événement, il faut l'annoncer en amont, pour y revenir ensuite par petites touches afin d'attirer la clientèle locale mais aussi celle qui se trouve à proximité de la ville. Une image dynamique de l'activité commerciale locale doit se dégager des outils et supports de communication utilisés.

Mais au-delà de cet aspect festif, il faut reconnaître que les animations commerciales sont de véritables outils fédérateurs pour les associations de commerçants dans lesquelles chacun des participants doit jouer collectif au nom de l'association afin d'en retirer des bénéfices pour son commerce.



**Marie-Claude Huart, Adjointe au Maire en charge des festivités et du soutien logistique et Gérard Ginac, Adjoint au Maire en charge de la politique de la ville, animation économique et commerce de la ville de Montfermeil, nous expliquent.**

« Pour Noël 2008, un certain nombre d'animations ont été mises en place sur un week-end dans le centre-ville. Nous avons fait appel à un prestataire pour avoir un Père Noël avec ses sapinettes le samedi et une parade de Noël avec des peluches géantes le dimanche. Parallèlement, l'ACAM (Association des commerçants et artisans de Montfermeil) a assuré l'atelier création de lettres au Père Noël en partenariat avec la Poste. Cet atelier a eu un vif succès auprès des enfants. Cependant, le bilan reste mitigé, il y a eu beaucoup de promeneurs mais peu d'acheteurs. Pour 2009, un prestataire sera aussi sollicité avec comme consigne de mettre les commerces de bouche à l'honneur sur le marché de Noël. L'ACAM proposera à la population le vin chaud et une tombola ».

Pour plus d'information, contacter Valérie Lejeune, conseiller développement de l'entreprise, CCIP Seine-Saint-Denis [vlejeune@ccip.fr](mailto:vlejeune@ccip.fr), ☎ 0820 012 112 (0,12 €/min)

## La CCIP Seine-Saint-Denis et vous

### L'almanach 2010 des commerçants arrive dans vos commerces

Cette année encore, l'almanach des commerçants du département est distribué aux 13 859 commerçants sédentaires et aux commerçants forains de nos 79 marchés. Edité en partenariat avec le Conseil Général de Seine-Saint-Denis et le RSI Ile-de-France, cet outil d'information met à l'honneur les présidents et les membres de bureau d'associations qui œuvrent toute l'année pour l'animation de nos quartiers. Douze portraits illustrent cet almanach et sont accompagnés d'astuces réglementaires, de rappels d'échéances... qui vous permettent de mieux gérer votre quotidien.

**Vous ne l'avez pas reçu ?**

Contactez le ☎ 0820 012 112 (0,12 €/min) OU [inscription.commerce93@ccip.fr](mailto:inscription.commerce93@ccip.fr).



## La CCIP Seine-Saint-Denis et vous

### La solidarité des commerçants de l'avenue Médéric à Noisy-le-Grand

Les commerçants de l'avenue Médéric à Noisy-le-Grand, durement touchés par l'effondrement d'une partie de la chaussée le 21 septembre 2009, ont pu compter sur le soutien de la CCIP Seine-Saint-Denis pour la mise en place de moratoires sociaux et fiscaux. Une situation déjà difficile, qui n'a fait qu'empirer dans la nuit du 7 au 8 novembre 2009 : un incendie s'est déclaré dans le logement situé au-dessus du salon de coiffure de Thierry ADDA, rendant son exploitation impossible. Touchée par sa situation, Dominique MIGNOT, gérante de l'institut de beauté « *Beauté Zen* » lui a proposé de transférer son

outil de travail dans son commerce : « *Je dispose d'une surface commerciale trop importante pour mon activité, cela m'a semblé normal de proposer à Thierry ADDA d'utiliser la partie inutilisée de mon magasin, en plus nos activités sont complémentaires, les clients apprécient !* ». Un bel exemple d'entraide entre commerçants !

Pour tout renseignement sur la mise en place de moratoires sociaux et fiscaux, contactez le

☎ **0820 012 112** (0,12 €/min) OU  
inscription.commerce93@ccip.fr

#### Pour le tracé du T5

Monsieur BONFILS, Contact **0820 20 95 93**

#### Pour le tracé du T1

Madame RINGOT, email : [contact@t1.avancee10.fr](mailto:contact@t1.avancee10.fr).  
Permanence le mercredi de 15 h à 17 h,  
Local info T1, 14 rue Méchin - 93450 l'Île-Saint-Denis

Alexandre Hollemaert, conseiller développement de l'entreprise, CCIP Seine-Saint-Denis,

☎ **0820 012 112** (0,12 €/min)

### Les commissions tramways se mettent en place

Le 13 novembre 2009 se sont réunis pour la première fois les membres de la commission de règlement amiable dans le cadre des travaux d'aménagement des lignes de tramways T5 et le prolongement de la ligne T1. Cette réunion a validé le règlement inté-

rieur fixant le rôle et le fonctionnement de la commission, et a approuvé le dossier type de demande d'indemnisation. Ces dossiers sont disponibles auprès de la CCIP Seine-Saint-Denis et du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis.

Des agents de proximité ont été nommés par le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis et la RATP pour chaque tracé. Ils interviennent pour trouver des solutions aux désagréments quotidiens des travaux, n'hésitez pas à les contacter.

### Nouvelle réglementation :

La loi Hôpitaux, Patients, Santé, Territoires (H.P.S.T.) du 21 juillet 2009 instaure de nouvelles restrictions en interdisant la vente de certains produits aux mineurs. Ainsi, la vente d'alcool dans les débits de boissons et tous commerces ou lieux publics est interdite aux mineurs. Le non-respect de ces dispositions constitue un délit puni d'une amende de 7 500 euros.

Pour le tabac, l'interdiction est étendue aux jeunes de 16 à 18 ans. La vente et l'offre à titre gratuit de cigarettes aromatisées sont également proscrites.

Valérie Lejeune, conseiller développement de l'entreprise, CCIP Seine-Saint-Denis,

☎ **0820 012 112** (0,12 €/min)  
inscription.commerce93@ccip.fr

## Agenda CCIP Seine-Saint-Denis

### Les rendez-vous du commerce

- **29 mars 2010** : marché Forain, un guichet unique

### Vos contacts

#### L'équipe du Service commerce

- **Nadia Valente**, responsable du Service

#### Conseillers développement local

- **Benoist Ancelin** : Pantin, Bobigny, Noisy-le-Sec, Bondy, Les Pavillons-sous-Bois, Livry-Gargan, Vaujours, Coubron
- **Alexandre Hollemaert** : Saint-Ouen, Saint-Denis, l'Île-Saint-Denis, Epinay-sur-Seine, Villetaneuse, Stains, Pierrefitte-sur-Seine, La Courneuve, Aubervilliers
- **Valérie Lejeune** : Le Pré-Saint-Gervais, Romainville, Les Lilas, Bagnolet, Montreuil-sous-Bois, Romainville, Rosny-sous-Bois

- **Pascal Serodes** : Villemomble, Le Raincy, Clichy-sous-Bois, Montfermeil, Gagny, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Gournay-sur-Marne, Noisy-le-Grand
- **Fabienne Thévenot** : Tremblay-en-France, Villepinte, Sevran, Aulnay-sous-Bois, Le Blanc-Mesnil, Drancy, Le Bourget, Dugny